

Afin d'offrir à tous un égal accès à la scolarité, seule une participation annuelle aux frais de gestion de 25 euros par élève et limitée à 50 euros par représentant légal est demandée.

A Les inscriptions doivent se faire prioritairement par Internet

- **VOUS INSCRIVEZ POUR LA 1^{ère} FOIS** votre enfant au transport scolaire : quel que soit son statut (interne, externe ou DP) rendez-vous directement sur le site régional [REMI](http://www.remi-centrevalde Loire.fr), www.remi-centrevalde Loire.fr. Cliquez sur « nouvelle demande » et laissez-vous guider.
- **VOUS RENOUVELEZ UNE INSCRIPTION** : rendez-vous directement sur le site régional REMI, www.remi-centrevalde Loire.fr muni du n° identifiant de votre enfant (Ex : 37- 34567890 – Utiliser uniquement les 8 derniers chiffres) et de votre mot de passe créé lors de la première inscription.

INSCRIPTION - PAIEMENT

L'inscription ou le renouvellement s'effectuera du mercredi 7 juin 2023 au vendredi 21 juillet 2023. La carte de transport sera envoyée par la Région à votre domicile ou sera automatiquement mise à jour lors de la 1^{ère} validation, s'il s'agit d'un renouvellement. *Si votre enfant a égaré sa carte, adressez-vous, dès que possible, au service transport de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.*

Au-delà du 21 juillet 2023, le site restera accessible aux familles mais une majoration de 15 € par enfant sera appliquée dans la limite de 30 € par représentant légal.

- ✓ **Dans le cas d'une 1^{ère} demande**, l'envoi du titre de transport par la Région, à votre domicile et avant la rentrée scolaire, ne sera pas garanti.
- ✓ **Dans le cas d'un renouvellement**, la carte de transport ne pourra être mise à jour qu'après validation du dossier par le service transport scolaire.

Le paiement valide le dossier de votre enfant et lui garantit une place. Vous pouvez régler :

- **En ligne**, le jour de votre inscription. Ce mode de règlement sécurisé est vivement recommandé. Il permet d'accélérer le traitement de votre dossier et l'attribution d'une place. Vous pouvez télécharger un reçu.
- **Par chèque**, établi à l'ordre du Trésor Public et adressé, par voie postale à la Communauté de Communes, ou déposé, sous pli fermé, dans la boîte aux lettres de la Communauté de Communes. Veuillez préciser au dos du chèque le nom, prénom et n° identifiant de votre ou vos enfants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
5, rue du Four Brûlé – 37110 Château-Renaud
Tél : 02.47.29.57.40
www.cc-castelrenaudais.fr / ts@cc-castelrenaudais.fr

Accueil du public :
lundi : 13h30 – 16 h 45
mardi-mercredi-jeudi : 9h00-11 h 45 et 13h30-16 h 45
Fermé au public le lundi matin et le vendredi
(Gestion administrative des dossiers)

Afin d'offrir à tous un égal accès à la scolarité, seule une participation annuelle aux frais de gestion de 25 euros par élève et limitée à 50 euros par représentant légal est demandée.

A Les inscriptions doivent se faire prioritairement par Internet

- **VOUS INSCRIVEZ POUR LA 1^{ère} FOIS** votre enfant au transport scolaire : quel que soit son statut (interne, externe ou DP) rendez-vous directement sur le site régional [REMI](http://www.remi-centrevalde Loire.fr), www.remi-centrevalde Loire.fr. Cliquez sur « nouvelle demande » et laissez-vous guider.
- **VOUS RENOUVELEZ UNE INSCRIPTION** : rendez-vous directement sur le site régional REMI, www.remi-centrevalde Loire.fr muni du n° identifiant de votre enfant (Ex : 37- 34567890 – Utiliser uniquement les 8 derniers chiffres) et de votre mot de passe créé lors de la première inscription.

INSCRIPTION - PAIEMENT

L'inscription ou le renouvellement s'effectuera du mercredi 7 juin 2023 au vendredi 21 juillet 2023. La carte de transport sera envoyée par la Région à votre domicile ou sera automatiquement mise à jour lors de la 1^{ère} validation, s'il s'agit d'un renouvellement. *Si votre enfant a égaré sa carte, adressez-vous, dès que possible, au service transport de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.*

Au-delà du 21 juillet 2023, le site restera accessible aux familles mais une majoration de 15 € par enfant sera appliquée dans la limite de 30 € par représentant légal.

- ✓ **Dans le cas d'une 1^{ère} demande**, l'envoi du titre de transport par la Région, à votre domicile et avant la rentrée scolaire, ne sera pas garanti.
- ✓ **Dans le cas d'un renouvellement**, la carte de transport ne pourra être mise à jour qu'après validation du dossier par le service transport scolaire.

Le paiement valide le dossier de votre enfant et lui garantit une place. Vous pouvez régler :

- **En ligne**, le jour de votre inscription. Ce mode de règlement sécurisé est vivement recommandé. Il permet d'accélérer le traitement de votre dossier et l'attribution d'une place. Vous pouvez télécharger un reçu.
- **Par chèque**, établi à l'ordre du Trésor Public et adressé, par voie postale à la Communauté de Communes, ou déposé, sous pli fermé, dans la boîte aux lettres de la Communauté de Communes. Veuillez préciser au dos du chèque le nom, prénom et n° identifiant de votre ou vos enfants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
5, rue du Four Brûlé – 37110 Château-Renaud
Tél : 02.47.29.57.40
www.cc-castelrenaudais.fr / ts@cc-castelrenaudais.fr

Accueil du public :
lundi : 13h30 – 16 h 45
mardi-mercredi-jeudi : 9h00-11 h 45 et 13h30-16 h 45
Fermé au public le lundi matin et le vendredi
(Gestion administrative des dossiers)